

REPUBLIQUE DU CONGO
DE TRAVAIL
MINISTÈRE/DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

96-289 DU 18 JUIN 1996
DECRET N° _____ / MIPSS-DGFP-DGCA.SAV.

Portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1987, 1989 et 1991 de certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête :
BADZIBOUKILA Joséphine.

(/ISAS :

LE PREMIER-MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant réforme du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n°64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n°94/769 du 28 Décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un remplacement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

D.G.C.F.

(/u le décret n°95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Ministres Délégués Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/22 du 2 Janvier 1995, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville le 23 Mars 1992 ;
(/u la lettre n°1504 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. ~~Sont inscrits au tableau d'avancement au titre des années 1987, 1989 et 1991, Les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :~~

ANNEE 1987

POUR LE 3° ECHELON A 2 ANS

- ~~BADZIBOUKILA (Joséphine), en service à Brazzaville~~
- ~~OLOUALAO Médéric, en service à Brazzaville~~

ANNEE 1989

POUR LE 4° ECHELON A 2 ANS

- ~~BADZIBOUKILA (Joséphine), en service à Brazzaville~~
- ~~OLOUALAO (Médéric), en service à Brazzaville~~

ANNEE 1991

POUR LE 5° ECHELON A 2 ANS

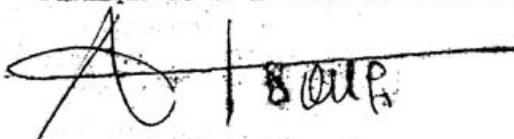
- ~~BADZIBOUKILA (Joséphine), en service à Brazzaville~~
- ~~OLOUALAO Médéric, en service à Brazzaville~~

~~ARTICLE 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera. /-~~

Brazzaville, le 18 Juin 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,



Professeur Anaclét TSONAMBET.
Le Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement Technique,



Martial de Paul I KOUNGA.

AMPLIATIONS :

JORD	1
DGFP/DGCA	2
BGCA/BST	2
D.G.B.	2
D.G.C.F.	2
D.G.A.S.G.	2
DPAA/SP	2
INTERESSES	2
DOSSIERS	6
SGG/BC	2

Handwritten mark



Général Jacques Joachim HOMBY OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget et de la Coordination des Régies,



Luc Daniel Adamo M A T E T A.